



Règlement de copropriété est-il obligatoire?

Par **altango**, le **26/04/2011** à **14:52**

Bonjour,

Nous sommes propriétaires d'un studio dans une copropriété de 15 lots gérée par un syndix bénévole

Le règlement de copropriété est-il obligatoire?

Merci

Imaginez vous un jeu sans règle du jeu (et Paris sans feu rouge) ?

Par **fra**, le **26/04/2011** à **16:05**

Bonjour,

Le règlement de copropriété est, effectivement, obligatoire et vous auriez dû vous en faire délivrer une copie lors de votre acquisition puisque ce document contient toutes les règles applicables à l'immeuble.

Vous devez, d'ailleurs, en retrouver l'existence dans votre acte sous le paragraphe "Copropriété".

Par **Domil**, le **26/04/2011** à **17:36**

Sur un point tout simple : comment répartir les charges de copropriété sans règlement de copro ?

Etat descriptif de division (millièmes répartis)